

Peter Brabeck-Letmathe

Commission pour la libération de la croissance française

Note demandée par le Président de la Commission pour faire valoir l'avis de ses membres sur le principal obstacle au frein à la croissance française et les deux propositions qui paraissent majeures.

1. De notre point de vue, le principal obstacle à la croissance en France est la rigidité du marché de l'emploi, rendant difficile les adaptations de l'entreprise à un environnement et des marchés en évolution accélérée. Une entreprise en effet est un corps « vivant » qui s'insère dans un ensemble en perpétuelle métamorphose avec lequel elle doit rester en osmose pour continuer de vivre. Le regard du politique doit prendre en compte les effets de cette exigence dans sa globalité : l'entreprise restructure pour se développer dans un processus « naturel » de créations et de suppressions d'emplois. C'est en effet l'abandon de structures inefficaces qui nous permet de créer de nouvelles structures et postes de travail plus durables.

Or, en France, les politiques successives ont empilé les freins à ces nécessaires adaptations en organisant à partir de l'encadrement des suppressions d'emploi, une déclinaison de contraintes induites.

C'est ainsi qu'à l'intérieur de cette rigidité première – suppression/création d'emploi – se développe des rigidités secondes qui cristallisent les blocages et limitent donc les capacités d'adaptation de l'entreprise. On peut citer les lenteurs des procédures, juridiques et sociales, la lourdeur de la réglementation, d'une part, et d'autre part la durée du temps de travail.

C'est donc bien davantage de flexibilité dont le marché français a besoin ou plutôt dont les entrepreneurs ont besoin dans la conduite des affaires : le développement de l'activité comme la prise de risque qu'il induit, nécessite de la « manœuvrabilité » qu'aujourd'hui le système français ne permet pas.

2. Si donc il faut choisir deux propositions parmi celles que l'atelier « Fluidité du marché du travail » suggère, on peut privilégier celles concernant l'allègement des procédures de licenciement aujourd'hui longues, complexes et judiciairisées à l'extrême, d'une part et d'autre part, celles qui visent la simplification de la réglementation du temps de travail.

- S'agissant de l'allègement des procédures de licenciement, outre la lourdeur de la réglementation, l'entreprise doit affronter les positions idéologiques et conservatrices des partenaires sociaux. Ces derniers n'ont pas toujours intégré que la capacité de l'entreprise à s'adapter doit aussi passer

par des restructurations. Ceci constitue l'un des facteurs clés de la réussite d'une entreprise.

- La limitation du temps de travail à la semaine pénalise le fonctionnement des usines et n'a plus de sens pour tous ceux qui utilisent des ordinateurs personnels, qui sont en déplacement ... A cet égard, la situation de la France dans la compétition internationale constitue un handicap pour la croissance.

Au-delà des mesures « techniques » de simplification, c'est à une sensibilisation « culturelle » que la France doit se livrer pour réconcilier les mentalités avec les logiques de l'entreprise.

.../...

2.

En conclusion, il paraît urgent de privilégier deux solutions majeures pour accroître la flexibilité du marché français.

- la première est de simplifier l'ensemble de la réglementation sur le contrat de travail pour en faire un instrument de développement de l'entreprise notamment par l'allègement des démarches administratives et de la procédure judiciaire en cas de licenciement collectif
- la seconde est de revenir sur la loi des 35 heures dans sa totalité en limitant l'intervention du législateur à la seule définition de la durée maximale du travail